











Le 16 janvier 2023, première séance de l'année où seulement deux citoyens étaient présents, votre chroniqueur et monsieur Jean Millette. Ah oui, sans compter, la délégation de pompier de notre ville, une vingtaine d'entre eux avec la bannière de leur syndicat à l'appui, la SCFP.

Leur représentant syndical, Guillaume Aspireault Massé prit la parole à la première période de questions. Selon lui, un climat toxique perdure depuis 2015 à la caserne de Prévost avec au moins 17 griefs qui furent déposés et la goutte qui fit déborder le vase est le congédiement d'un pompier le 21 décembre dernier sans aucune enquête en profondeur, selon monsieur Massé. Cela n'est pas l'avis de notre maire. Afin que le tout entre dans l'ordre, monsieur Germain annonce qu'une conciliatrice prendra le dossier en main dès que possible. Les pompiers de leur côté demandent au ministre du Travail de nommer un médiateur, ce qui, selon notre maire, n'est qu'une stratégie de négociation. Monsieur Germain ne manqua pas de les mettre en garde contre tout moyen de pression qui affecterait la sécurité des citoyens qui serait mise de l'avant par les sapeurs, car ils seront réprimandés.

Oui! Les braises fumantes sont devenues un torchon qui brûle et si vous en doutez, allez visionner la première demi-heure de la séance du Conseil du 16 janvier 2023 sur la page Facebook de notre Ville.

Le règlement 60185 a été adopté, celui-ci permettra au centre Le Portage d'agrandir leurs installations. Cette institution œuvre auprès des personnes aux prises avec des problèmes de toxicomanie afin

de vaincre leur dépendance et vivre une vie sobre, heureuse et productive.

Le règlement 820 proposant la politique de participation publique de la Ville de Prévost fut présenté et l'étude du dossier s'étalera sur quatre mois. Le règlement propose une véritable révolution ou les Prévostois pourront apporter leur point de vue sur les décisions et orientations de notre Ville.

Une résolution d'intention a été votée touchant la construction d'un pont menant à la future école secondaire déjà inclus dans le plan triennal d'investissement de Prévost. Le pont serait érigé selon le principe de préfabrication qui en réduirait le coût de 30 %. L'artère qui traverserait ce pont débuterait au feu de circulation à l'avant du marché Métro et déboucherait sur la rue Principale. Aucun montant pour ces travaux ne fut avancé, mais une structure de financement a été évoquée, soit une partie par les en-lieu de taxes de l'école, les revenus liés au projet Éco-quartier (information à venir), la redevance des nouvelles constructions et le Fonds général de la Ville. Monsieur Germain avance que 50 % du terrain de l'ancien golf sera protégé et souhaite en faire notre Central Park. Jean Millette, qui se qualifie de protecteur de la nature, s'oppose à tout développement du secteur. Ce citoyen placerait la nouvelle école sur la route 117. La réponse est qu'au coût de 17 \$ du pi² sur la route 117 versus 3 \$ du pi² sur l'ancien terrain de golf, c'est déjà une raison valable, ainsi que la proximité de la nouvelle école aux infrastructures sportives soccer, baseball, tennis ainsi que les sports nautiques pouvant se pratiquer sur la rivière du Nord

Prévost fit l'achat de 350 bacs roulants au coût de 36568\$.

Nous fêterons bientôt le cinquantième anniversaire de la fusion qui a eu lieu en janvier 1973, 65 000 \$ ont été votés pour organiser les festivités de cet anniversaire.

Une nouvelle garderie verrait bientôt le jour situé sur la route 117 dans les anciens locaux de Renaud et Fils Assurance, tout prêt de l'hôtel de Ville, une vingtaine de places seront créées.

Transport collectif

Le système de transport TAC permettra bientôt de faire du covoiturage au coût de 5 \$ pour les premiers 50 km. Allez voir sur *TACRDN.ca* à l'onglet [Programme de covoiturage «J'arrive»]. Cinq MRC qui s'unissent pour déployer une application de covoiturage sur leur territoire, c'est ça le projet J'arrive!

Les MRC d'Antoine-Labelle, d'Argenteuil, des Laurentides, des Pays-d'en-Haut et de la Rivière-du-Nord, Transport adapté et collectif des Laurentides (TACL) et MOBA ont fait équipe avec Netlift dans le but de déployer une application de covoiturage afin d'encourager des changements de comportements chez les auto-solistes et offrir une alternative complémentaire à l'offre de transport actuel, réduire l'émission des gaz à effet de serre sur le territoire et faire un pas de plus vers l'économie de partage. Le Projet pilote, lancé en septembre 2022, paye le conducteur selon une grille tarifaire de un à cent kilomètres.

Fête du drapeau

N'oubliez pas le samedi 21 janvier l'anniversaire de notre drapeau fleur de lys, une cérémonie aura lieu à 9 h 30 à l'hôtel de Ville de Prévost. Bienvenue à tous.



